

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC MELUN CARNOT 19 RUE CARNOT 77008 MELUN CEDEX

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mr SUSHANT BHATTARAI, gérant de la société AADVIKA, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 47 B RUE D ORSEL 75018 PARIS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	BHATTARAI Sushant, 2 rue du Docteur Pouillot, 77000 Melun
Nombre de parts	500
Montant versé	500 €
2e associé	THAPA Narayan, 8 Rue Jean Baptiste Brunel, 84000 Avignon
Nombre de parts	500
Montant versé	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 30087 33850 00022079001 16 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 20 février 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Guillaume BERNIER
Chargé d'Affaires Professionnels
33850@cic.fr

JST06

lu et approuvé

